



3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal du Conseil Communautaire
Du mardi 13 septembre 2011
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de convocation	: 06 septembre 2011
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 21
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 01
Nombre de délégués votants	: 22

Présents : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CHAFFARD Christine, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DECROUX Rémi, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GARDE Gérard, GRIGNOLA Danielle, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MILESI Gérard, PELISSIER Philippe, PELISSON Yves, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

Donnant pouvoir : Monsieur MEYNET-CORDONNIER Max donnant pouvoir à Monsieur DECROUX Rémi

Absents excusés : Mesdames/Messieurs – BERTHIER Yvon, BUCHACA Joël, CHAMBON Stéphane, GRIVAZ Etienne, LAOUFI Nadia, MAADOUNE Françoise, MAGREULT Fabrice, MEYNET-CORDONNIER Max, PELLISSON Jean, VUAGNOUX Daniel.

Délégués suppléants assistant à la réunion : Madame FOLLEA Dominique, Messieurs RICOTTI Pierre.

Approbation à l'unanimité du procès verbal du Conseil Communautaire en date du 11 juillet dernier.

Election à l'unanimité de Mme Christine CHAFFARD en qualité de secrétaire de séance.

Information sur les décisions du président prises par délégation du conseil.

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de modifier l'ordre du jour de la séance et d'aborder les compétences de la CC4R en dernier point.

Approbation à l'unanimité de cette modification d'ordre du jour.

1. Bilan de la mise en place du service urbanisme de la CC4R

Monsieur le Président introduit ce premier point et cède la parole à Monsieur THOMASSIER Directeur Général des Services de la CC4R pour la présentation du 1^{er} bilan de la mise en place du service urbanisme.

ETAT DES LIEUX

Prévision du nombre d'actes pour 2011: (moyenne sur 5 dernières années)

- Certificat d'U: 458 actes
- DP: 398 actes
- Permis de Construire /Permis d'Aménager : 238 actes

Au regard des chiffres transmis par les communes, le nombre d'actes estimés pour l'année 2011 est de 1094 actes.

Depuis le début de l'année 2011, l'instruction des dossiers d'urbanisme des 11 Communes a été transférée de manière progressive aux 3 instructrices de la CC4R, Lucille PETRY, Elodie CHARVET et Carole BOUCHARDY en charge chacune d'un secteur reparti comme suit :

- Secteur de Fillinges (Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Faucigny),
- Secteur de Viuz en Sallaz (Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, La Tour)
- Secteur de St Jeoire (St-Jeoire, St-Jean de Tholome, Mégevette, Onnion).

Pour les communes de St-Jeoire, St-Jean de Tholome, Mégevette, La Tour et Faucigny nous constatons une relative stabilité par rapport aux estimations.

Pour Onnion, nous pouvons noter une forte progression du nombre d'acte au regard des estimations qui avaient été faites.

Pour la commune de Ville-en-Sallaz, nous constatons une certaine diminution par rapport aux prévisions communiquées.

Concernant, Fillinges, Marcellaz, Peillonex et Viuz-en-Sallaz les estimations en termes d'instruction sont en progression.

Il est précisé par Monsieur GAVILLET que la notion « d'acte » n'est pas révélatrice du temps passé sur chaque dossier par les instructrices puisqu'un certificat d'urbanisme nécessite une instruction moins poussée qu'un permis de construire.

Cependant, la prise en compte du nombre d'actes est aujourd'hui la plus appropriée pour procéder à ce comparatif par commune entre les prévisions et les constats.

Ce comparatif nous montre une augmentation du nombre d'acte en moyenne de 20% par rapport aux estimations initiales.

Les raisons de ces augmentations sont difficiles à cerner. Il est probable que le transfert de l'instruction des dossiers de certaines communes de la DDT à la CC4R a entraîné la représentation d'anciennes demandes d'autorisation.

En effet, un certain nombre de demandes qui avaient auparavant été refusées par la DDT ont été de nouveau déposées auprès de nos services.

Après 9 mois d'exercice, il a été constaté qu'une diversité d'organisation subsistait en fonction des communes. Certaines des communes organisent des commissions d'urbanisme alors que d'autres communes n'ont pas fait ce choix.

Il en est de même pour le pré-contrôle des dossiers (complétude des dossiers).

Aussi afin de réduire les délais, la CC4R a décidé, en accord avec les communes de réduire le formalisme préalablement mis en place lors du transfert de compétences.

Ainsi, il a été mis en place une procédure de télétransmission des actes et documents, remplaçant ainsi les copies demandées auparavant aux communes.

Cet envoi électronique permet de réaliser un gain de temps non négligeable au regard des délais réglementaires imposés pour le traitement des dossiers.

Cependant, il est toujours constaté certains retards dans la transmission des dossiers des communes vers les instructrices, engendrant des difficultés dans l'organisation du travail du service.

Si les dossiers sont conservés trop longtemps en mairie après la délivrance des récépissés, le délai commence à courir et l'instruction des dossiers devra être réalisée dans un temps d'autant plus contraint.

Afin d'améliorer le service rendu, plusieurs solutions ont été envisagées :

Solutions déjà mises en place

1. *Mise en place d'un guide des procédures : Trame pour l'instruction des ADS*
2. *Simplification des procédures: dématérialisation des actes*
3. *Renforcement du Service Instruction de la CC4R : recrutement de l'agent de Viuz-en-Sallaz initialement prévu.*

Solutions envisagées

1. *Rappel de la nécessité de transmettre dans la semaine des dossiers en l'absence de la personne en charge normalement de l'urbanisme*
2. Renforcement du partenariat Mairies / CC4R: formation des agents communaux dans la réception des dossiers
 - **80% des dossiers déposés sont incomplets**
 - Erreurs dans la délivrance de formulaires aux pétitionnaires
 - Erreurs dans la délivrance des récépissés : délais de 2 mois au lieu de 3 mois par exemple ou absence de copie des récépissés.

Monsieur THOMASSIER soumet la proposition de réaliser de courtes formations pour les agents des 11 Communes membres afin de permettre à ces derniers de mettre en place un contrôle efficient de la complétude des dossiers dès leur dépôt en mairie.

Monsieur THOMASSIER présente les tableaux récapitulatifs des consultances mises en place sur le territoire. Il est constaté qu'aucune des consultances n'atteint le taux de remplissage maximum. Il est donc tout à fait possible d'attribuer davantage de consultances à chacune des communes en cas de nécessité.

Monsieur FOREL rappelle qu'il appartient à chacun des maires et délégués ici présents de relayer l'information au sein des conseils municipaux et des services communaux afin de coordonner les missions de chacun et ainsi, améliorer le service rendu au public.

En effet, ce travail de collaboration entre les services de la CC4R et les services des Communes s'effectue aujourd'hui avec satisfaction même si des points sont encore à améliorer.

Si les instructrices de la CC4R essayent d'adapter leurs missions, dans le respect des règlements de chaque commune, aux particularismes de chacun, il est très important que les services municipaux s'associent à cette demande.

Monsieur PERRET propose que les agents des communes assistent et participent à l'instruction complète d'un dossier afin de prendre en compte les missions et tâches des agents de la CC4R.

Cette proposition est approuvée par un grand nombre d'élus présents.

2. Transport public : approbation des statuts SM 4 CC et du projet de création d'un périmètre de transport urbain avec les 3 autres Communautés de Communes.

Dans l'optique de la mise en œuvre de cette compétence adoptée à la majorité des conseils municipaux, il est demandé aux élus des quatre Communautés de Communes l'adoption du projet de statuts du syndicat mixte des 4CC.

Monsieur FOREL indique que le nombre de représentants de la CC4R au sein du comité syndical du syndicat mixte des 4 CC sera de 4, comme pour la Communauté de Communes Arve et Salève.

Compte tenu du nombre d'habitants plus important de la CCFG et de la CCPR, ces dernières auront chacune 5 représentants.

Monsieur FOREL aurait apprécié que l'on puisse introduire un vote à la majorité qualifiée pour les décisions les plus importantes.

Ce principe ne semble pas possible réglementairement.

Monsieur PELISSON s'interroge sur le mode de financement des transports scolaires. Il lui est précisé que le Conseil Général financera dans les mêmes mesures qu'aujourd'hui le service de transport scolaire.

Monsieur FOREL rappelle que l'esprit de la collaboration avec les 3 autres communautés de Communes est de mettre en œuvre un service à la mesure des capacités financières des 4 CC et non l'inverse.

Monsieur FOREL précise également que les lignes traversant notre territoire, aujourd'hui gérées par le CG, continueront d'être gérées en amont et en aval du territoire par le CG.

Les transports scolaires internes au territoire seront gérés par le syndicat avec un abondement financier du Conseil Général de Haute-Savoie, comme il en est déjà le cas aujourd'hui.

Monsieur GARDE souligne qu'il est toujours plus intéressant de pouvoir gérer en intercommunalité les services rendus au niveau du territoire, au plus près de ses besoins et nécessités.

A priori les syndicats organisant aujourd'hui les services des transports scolaires du canton seront intégrés au syndicat mixte des 4 CC pour le transport urbain. Les modalités d'intégration de ces syndicats et de leur personnel seront à préciser.

Ce service devra s'inscrire dans une réflexion globale au niveau des déplacements, des flux et cadencements.

Monsieur PITTET précise toutefois, qu'au regard des éléments fournis par le Conseil Général, une diminution nette du trafic automobile a été constatée au niveau des ronds-points du territoire. Il semblerait que des actions de covoiturage aient été mises en œuvre spontanément par les automobilistes, suite notamment à l'augmentation du prix de l'essence ces derniers mois. Monsieur FOREL précise que la Commune de Fillinges a d'ailleurs mis des terrains à disposition des automobilistes pour permettre ce covoiturage.

Monsieur PITTET s'interroge sur la faisabilité de mettre en place des parkings relais en raison des prix élevés du foncier en bordure de route départementale. Monsieur FOREL souligne que la création de P+R est indispensable dans une démarche de développement de Transports Publics et que ce type de projet pourrait être soutenu au bureau communautaire.

Monsieur PITTET remarque que le mode de répartition du financement basé sur le nombre de kilomètres parcourus et non le nombre d'arrêts pourrait être préjudiciable pour notre territoire.

Monsieur FOREL précise que les statuts visent à définir les critères pouvant être utilisés pour établir les bases d'une clé de répartition. Les pondérations à ces critères devront être arrêtés et précisés dans le règlement intérieur.

Les membres du Conseil Communautaire demandent à ce que ces points soient pris en compte au moment de la précision des critères de financement.

Madame CHAFFARD souhaiterait que les dispositions de l'article 14 qui prévoient que les EPCI pourront apporter un soutien financier au syndicat soient supprimées.

Monsieur FOREL répond que la participation des membres du syndicat mixte est une dépense obligatoire et que juridiquement, les statuts doivent nécessairement la mentionner.

Monsieur FOREL propose d'aborder de nouveau cette question avec les Président des autres Communautés de Communes et de demander la suppression de cette mention si elle ne revêt pas de caractère obligatoire.

Monsieur FOREL demande aux élus ayant voté contre les statuts du Syndicat Mixte de bien vouloir communiquer par écrit leurs remarques et propositions quant aux modifications à apporter au document afin de le présenter aux 3 autres Communautés de Communes du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité,

- POUR : 12
- CONTRE : 9 (Mesdames CHAFFARD, BOURDES, Messieurs REVUZ, MILESI, PITTET, MAURICE DEMOURIOUX, PELISSIER, PELISSON, PERRET),
- ABSTENTION : 1 (Monsieur BOSSON)

D'adopter les statuts du Syndicat Mixte des 4 CC.

3. Etude financière et fiscale : présentation des offres

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires et des différentes discussions, le Conseil Communautaire a lors de sa réunion du 11 mars dernier, approuvé la réalisation d'une étude fiscale et financière de la CC4R et de ses communes membres.

Cette étude qui s'inscrit dans l'esprit d'une révision des compétences de la CC4R, point abordé en fin de séance, a pour but d'éclairer les élus sur les incidences financières et fiscales de la prise de nouvelles compétences par la CC4R.

Le lancement de l'avis d'appel public à concurrence dont le cahier des charges a été validé par les membres du Conseil en juillet dernier a abouti au dépôt de 3 candidatures.

Monsieur FOREL invite Mme BIGOT, en charge des marchés publics à la CC4R de présenter les offres et le classement proposé.

Les 3 critères retenus sont : 50% le prix, 30% pour la méthodologie et 20% pour le délai.

Le critère du délai est important au regard des contraintes temporelles imposées. En effet, l'objectif de cette étude sera également d'alimenter le débat d'orientation budgétaire du début d'année prochaine.

La Société KPMG arrive en tête au regard du critère du prix (18 777 € TTC par apport aux deux autres candidats : 27 986,40 € pour ORFIS et 23 680 € pour Partenaires Finances Locales).

Concernant la note méthodologique proposée par les candidats, les trois propositions démontrent une bonne compréhension des enjeux du territoire et de l'intérêt de l'étude.

Cependant, la démarche associative et participative des notes d'ORFIS et Partenaires Finances Locales s'avère trop lourde et inadaptée aux délais impartis pour cette étude.

La proposition de KPMG prévoit pour sa part une participation active mais raisonnable des élus et des services.

Il est toutefois précisé que les services administratifs des communes seront également sollicités pour compléter les questionnaires permettant de chiffrer de manière précise les compétences assumées aujourd'hui par ces collectivités (fonctionnement et investissement).

Les notes méthodologiques sont tenues à la disposition des membres du Conseil Communautaire pour consultation.

Monsieur FOREL indique également que Monsieur COUDURIER sera associé à cette étude et pourra nous apporter son aide comme il nous l'a proposée.

NOTATION DES CANDIDATS

CANDIDATS	CRITERES						TOTAL	
	PRIX 50%		METHODO 30%		DELAI 20%		POINTS	RANG
	note	points	note	points	note	points		
KPMG	6	3	8	2,4	8	1,6	7	1
ORFIS	2	1	4	1,2	8	1,6	3,8	3
PARTENAIRES FINANCES LOCALES	4	2	6	1,8	8	1,6	5,4	2

Système de notation

note sur 10 attribué à chaque candidat en fonction de sa proposition selon la classification suivante :
10/10 bon, 8/10 satisfaisant, 6/10 passable, 4/10 insatisfaisant, 2/10 très insatisfaisant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité, avec une abstention (Monsieur MILESI).

D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché pour la réalisation de l'étude financière et fiscale par le cabinet KPMG.

4. Désignation des représentants au Syndicat mixte pour le SCOT des 3 vallées

Les Communautés de Communes des 4 Rivières et de la Vallée Verte ont marqué leur volonté d'élaborer un schéma de cohérence territoriale qui leur soit propre, correspondant à leur stratégie et à leurs choix pour l'avenir.

Le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Pour cela, un syndicat mixte réunissant les deux communautés de Communes a été créé pour procéder à l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale. Un comité syndical est réuni afin d'administrer le Syndicat Mixte.

Il est souhaité que chacune des communes de la CC4R soit représentée au sein du Comité Syndical du SCOT des 3 Vallées.

Chaque commune a été invitée à présenter un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est alors demandé aux élus de la CC4R de désigner les représentants au sein du SM. Après délibération, le CC désigne comme représentants de la CC4R les personnes ci-dessous :

5. Projet de territoire de la CC4R : définition de compétences

Depuis plusieurs mois, les élus de la CC4R partagent le constat d'un manque de compétences de la CC4R ; de nombreux débats ont animé les réunions au sein des conseils communautaires, Commissions thématiques (agriculture/ environnement/ culture) et ateliers du CDDRA.

Ensemble, les élus affichent une volonté de doter la CC4R de compétences et de moyens afin de concrétiser ce projet de territoire.

Aussi, il est important aujourd'hui d'engager une réflexion sur les possibilités de développement de la Communauté de Communes et les orientations à suivre pour l'avenir.

Dans la perspective de l'étude financière et fiscale qui a été commandée, il est proposé aux 11 Communes de la CC4R et leurs conseillers de faire un état des lieux des compétences acquises et de la réalité de leur mise en œuvre mais également des compétences qu'il est possible d'acquérir. Ainsi nous devons :

- Définir avec précision les compétences que l'on peut prendre en charge en lien avec nos moyens,

COMMUNES	DELEGUEES
Marcellaz	Bernard CHAPUIS Titulaire Léon GAVILLET Suppléant
Fillinges	Bruno FOREL Titulaire Marion MARQUET Suppléant
Peillonex	Jean-Jacques DUVAL Titulaire Stéphane BARREAU Suppléant
St-Jean de Tholome	Christine CHAFFARD Titulaire Didier CHAFFARD Suppléant
La Tour	Daniel REVUZ Titulaire Jean PELISSON Suppléant
Faucigny	Bernard CHATEL Titulaire Danielle GRIGNOLA Suppléant
Ville-en-Sallaz	Claudine RANVEL Titulaire Guy BROCHIER Suppléant
Viuz-en-Sallaz	Serge PITTET Titulaire François PAGNOD Suppléant
Onnion	Marie-Laure DOMINGUES Titulaire Gérard GARDE Suppléant
Mégevette	Etienne GRIVAZ Titulaire Max MEYNET-CORDONNIER Suppléant
St-Jeoire	Gilles PERRET Titulaire Dominique CARRIER Suppléant

- Approcher les implications financières et fonctionnelles de ces compétences.

Les propositions qui suivent, se veulent l'expression de ces débats et proposent une définition claire et adaptée tant pour la redéfinition des compétences actuelles que pour l'expression de compétences nouvelles.

Cette approche nous permettra de positionner la CC4R pour les trois ans qui viennent.

Les Maires des 11 Communes de la CC4R sont donc invités à partager ces réflexions avec leurs conseillers municipaux afin d'aboutir, à la lumière des éléments apportés par l'étude financière, à une nouvelle écriture des compétences pour la Communauté de Communes.

Aménagement du territoire

Compétences actuelles:

Schéma directeur du Secteur de la Communauté (SCOT)

Instruction des autorisations d'occupation des sols.

Gestion et participation au CDRA par l'intermédiaire du SIMBAL.

Proposition de rédaction nouvelle de ces compétences:

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) avec les autres collectivités membres du Syndicat Mixte SCOT des Trois Vallées
- Instruction des autorisations d'occupation des sols
- Architecte consultant: mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement.
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire : Diagnostic, définition du contenu, mise en œuvre, animation et gestion du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) en convention avec l'ARC – Syndicat Mixte.

Proposition de rédaction de compétences nouvellement acquises :

Transports publics : organisation des services de transports publics de voyageurs, y compris les transports scolaires à travers une participation à un SM couvrant l'ensemble du PTU.

Proposition d'intégration de nouvelles compétences:

Adhésion éventuelle à l'ARC : participation au projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevoise.

- ⇒ Monsieur PITTET alerte toutefois les membres du Conseil Communautaire sur la probable suppression des fonds genevois cantonaux pour les communes adhérentes à l'ARC qui devraient être redistribués à l'ARC.

Développement économique

Compétences actuelles:

Politique commune en matière d'incitation à l'implantation d'industrie dans les zones d'activités existantes ou à venir.

Réhabilitation de l'immeuble des Quatre Rivières au Bourg de VIUZ EN SALLAZ, par la transformation partielle en locaux à usage de musée et locaux commerciaux et divers.

Actions de développement économique, par la réhabilitation du site du château de FAUCIGNY.

Equipement et raccordement aux réseaux TIC (Technique Information et Communication) des zones industrielles et Bâtiments publics.

Proposition d'intégration de nouvelles compétences :

Actions de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises.

Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'intervention pour les Services, Artisanat et le Commerces de proximité sur l'ensemble du territoire de Communauté (FISAC intercommunal).

Création et réalisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur la base des acquisitions foncières correspondantes.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Compétences actuelles:

Défense et protection de l'espace.

Défense et protection des sites naturels ou remarquables.

Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers tels que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE).

Ecriture de la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Mise en place et gestion d'un réseau de déchèteries : Création, construction, étude, aménagement et gestion des déchèteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchèteries (mise à disposition de bennes de récupération en apports volontaires hors tri sélectif).

Madame CHAFFARD s'interroge sur la possible prise des compétences « Collecte et traitement des ordures ménagères » et « eau et assainissement » par la CC4R.

Politique de logement et cadre de vie

Proposition d'intégration de nouvelles compétences :

Elaboration et mise en œuvre d'un *Plan Local de l'Habitat* (PLH) recouvrant le ressort territorial de la Communauté de Communes.

Les objectifs à atteindre :

- Proposer une offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires ;
- Élaborer un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé. A cette fin, il précise les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et les actions de lutte contre l'habitat indigne à entreprendre ;
- Prévoir les actions et les opérations de renouvellement urbain telles que démolitions et reconstructions de logements sociaux, le plan de revalorisation du patrimoine conservé, les mesures pour améliorer la qualité urbaine des quartiers concernés et des services offerts aux habitants ;
- Les réponses à apporter aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières.

=> Intégré au SCOT, le PLH permet d'obtenir des subventions pour ces opérations d'aménagement.

Proposition d'intégration de nouvelles compétences:

Mise en place d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Réhabilitation des centres urbains ou de bourg ruraux (partenariat entre les collectivités, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat) présentant un bâti dégradé ou dévitalisé.

Cette opération de réhabilitation et de production d'une offre de logements et services répondant aux besoins des populations résidentes se traduit par :

- La mise en place d'un dispositif d'incitations ouvert aux propriétaires privés, visant la réalisation de travaux dans les logements,
- L'engagement par la collectivité d'amélioration du cadre de vie (espace public, commerces, équipements urbains,...).

Ces opérations doivent respecter les objectifs des PLH et PLU s'ils existent ; elles ont une durée de 5 ans maxi.

⇒ Monsieur CHAPUIS précise qu'une OPAH avait déjà été mise en place il y a quelques années sur le territoire par la CC4R.
Cette opération n'a pas été reconduite.

⇒ Monsieur PITTET s'interroge sur l'impact de ces dispositifs sur la maîtrise des Communes en termes de construction de logements sociaux en cas de transfert de compétence à la CC4R.

Monsieur FOREL précise que les Communes restent compétentes pour la construction de logements sociaux ; l'OPH permet d'obtenir plus d'aides et de subventions.

<p>Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement</p>

Compétences actuelles :

Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents.

Réhabilitation et gestion du site du château de FAUCIGNY.

Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire.

Actions sociales d'intérêt communautaire

Compétences actuelles :

Etudes, Acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière.

Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Proposition d'intégration de nouvelles compétences:

Actions en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) / Point Information Jeunesse (PIJ) / Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) / MJC.

Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil Général...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la Gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.

⇒ Concernant la prise de compétence Petite Enfance, cette question reste actuellement en suspend.

Le transfert de cette compétence à la CC4R n'est toutefois pas abandonné. Le coût de la compétence « *Petite Enfance – Crèches* » et les moyens disponibles à la CC4R ne sont pas pour le moment en adéquation.

⇒ Madame CHAFFARD regrette le choix de suspendre la prise de cette compétence d'autant que la question de la Petite Enfance avait largement influencé le choix des élus de St-Jean au moment d'intégrer la CC4R.

De plus, pour Mme CHAFFARD, la Petite Enfance représente réellement un projet de territoire à mener au niveau de l'intercommunalité.

⇒ Enfin, Mme CHAFFARD, souhaiterait que la compétence « *Sociale – Aide à la personne – ADMR* » soit plus étoffée ; ce dossier concernant là aussi toutes les communes du territoire.

⇒ Monsieur MILESI ajoute à ce propos que l'augmentation des taxes votées en début d'année se justifiait par la prise de compétence « *ACPE* ». Or, aujourd'hui, en l'absence de cette compétence, il est nécessaire de s'interroger sur la politique fiscale à adopter.

Monsieur FOREL répond qu'il n'a jamais été question de parler de compétence « *ACPE* » mais bien de compétence « *Petite Enfance* ». De plus, les recettes engendrées par l'augmentation des taxes financeront une partie des compétences liées à l'Enfance et la Jeunesse. Cette nouvelle compétence nous permettra peut être, via l'augmentation des ressources prévisibles de DGF et autres participations, de financer à terme les crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance.

Actions culturelles d'intérêt communautaire

Proposition d'intégration de nouvelles compétences :

Développement de la lecture et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaire, mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Genevois biblio / Savoie Biblio.

Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire.

Acquisition et gestion d'équipements d'événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...)

Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R

Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle, sportive, éducative et populaire intéressant le territoire de la CC4R

=> Convention d'objectifs avec les associations participant à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire.

⇒ Madame CHAFFARD s'interroge sur les Communes équipées d'une école de musique communale ; quel est leur devenir ?

Monsieur FOREL répond que ces écoles pourront être considérées comme des antennes, déconcentrées, de l'équipement principal.

Monsieur PITTET précise que l'école de musique de St-Jean n'est pas répertoriée au niveau départemental car aucune autre commune du territoire n'est adhérente.

Politique de développement touristique

Proposition d'intégration de nouvelles compétences :

Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale du PDIPR (équestre, pédestre et cycliste).

Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers / itinéraires de randonnées de la CC4R.

Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours.

Animations touristiques et culturelles du site du Château de Faucigny.

Agriculture

Proposition d'intégration de nouvelles compétences :

Participation à la politique contractuelle liée aux alpages – Plan Pastoral Territorial du Roc D'Enfer.

Actions liées à la mise en œuvre du PSADER dans la cadre du CDDRA.

Prestations de services et exercice de compétences

Proposition d'intégration de nouvelles compétences :

Prestation de services :

La communauté de communes pourra assurer une prestation de services pour le compte d'une autre collectivité locale, d'un autre EPCI ou d'un syndicat mixte et ce par dérogation au principe de spécialité territoriale qui limite son action à son périmètre.

La communauté de communes devra par convention fixer, avec le cocontractant, les conditions d'exécution et de rémunération du coût de ce service. Cette activité devra demeurer accessoire aux compétences exercées par l'EPCI pour ses membres.

Les dépenses et recettes affectées à la prestation seront inscrites dans un budget annexe de l'EPCI.

Exercice des Compétences de la CC4R:

Autorisation est donnée à la CC4R de créer et/ou d'adhérer à des syndicats mixtes dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Autorisation est donnée à la CC4R de prendre des participations dans des sociétés de type SPL, SEM, SCIC....dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Il est demandé aux Maires des différentes Communes d'aborder ce point lors de leur prochain Conseil Municipal afin qu'un débat puisse s'amorcer avant la fin de l'année civile.

6. Questions diverses

- a) Instauration d'une filière textile par l'entreprise Alpes-Textiles-Environnement en lien avec la Société EXCOFFIER.

Ce projet consiste en la mise en place de plusieurs conteneurs sur le territoire afin de collecter des vêtements, linges de maison,... pour être triés, remis en état, revendus auprès de divers intermédiaires à vocation sociale.

Ces conteneurs mis à disposition gratuitement par Alpes textiles sont également vidés par l'entreprise.

La Collectivité qui met un emplacement à disposition de l'entreprise pour l'installation des conteneurs s'engage à mettre en œuvre une action de communication autour de cette filière textile.

La communication peut être en partie prise en charge par un organisme d'éco-environnemental notamment pour les panneaux, plaquettes, en fonction du nombre de conteneurs par habitants installés.

Cette action présente plusieurs avantages :

- Elle valorise l'activité et donc l'image de l'exploitant et de la collectivité
- Elle permet de réduire considérablement les déchets incinérables (puisque c'est à cette catégorie qu'appartient le textile).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de mettre en place des points de collecte de filière textile sur le territoire. Les emplacements de ces points de collecte seront proposés aux délégués communautaires prochainement.

- b) Proposition d'un tableau d'amortissement des immobilisations

La loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales rend obligatoire l'amortissement des biens des collectivités locales de plus de 3500 habitants.

Il est donc nécessaire de définir la durée d'amortissement des biens et des subventions attachées à ces biens.

PROPOSITION DE PLAN D'AMORTISSEMENT¹

BIENS	DUREE
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	2 ans
Frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Immobilisation corporelles	
Camions et véhicules de transport	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Equipement de garage et ateliers	10 ans
Equipement de cuisine	10 ans
Autres agencement et aménagements de terrains	15 ans
Construction sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers et abris	12 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Les biens dont la valeur sera égale ou inférieure à 1000€ TTC seront amortis sur 1 an (article R2321-1 du CGCT).

Les subventions d'investissement seront amorties dans les mêmes conditions que les biens auxquels elles se rattachent.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public (article R2321-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de tableau d'amortissement présenté ci-dessus.

- ⇒ Monsieur CHATEL propose que le Conseil se réunisse à un rythme plus soutenu afin de mener des réflexions plus approfondies et plus précises sur ces questions. En effet, il s'agit là de l'avenir de notre territoire.

Monsieur FOREL ajoute qu'il est nécessaire de mener ces débats plus régulièrement, y compris au sein de nos conseils municipaux.

¹ sur la base du plan d'amortissement de l'instruction codificatrice du 05/04/2005 de la comptabilité M14

Il est d'ailleurs question d'organiser avant la fin de l'année civile des ateliers invitant tous les conseillers municipaux à venir participer aux débats et aux discussions sur les orientations à donner à notre territoire.

La séance est levée à 22h20.

Le Président
M. Bruno FOREL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bruno Forel', written over the printed name 'M. Bruno FOREL'.